



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Tchad

Question écrite n° 71411

Texte de la question

M. Gérard Saumade attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits humains au Tchad. Diverses organisations non gouvernementales dressent un constat particulièrement dramatique de la situation dans ce pays : détention massives d'opposants politiques, exécutions extrajudiciaires, pratique de la torture. Ces allégations d'atteintes aux droits humains dont la responsabilité est attribuée aux forces de sécurité régulières et aux groupes armés d'opposition méritent des éclaircissements et appellent une condamnation ferme de la France qui entretient des relations privilégiées avec ce pays depuis de nombreuses années. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de demander au gouvernement tchadien de fournir les informations récentes sur les actions menées pour empêcher les atteintes aux droits humains et des précisions sur les enquêtes et procédures judiciaires engagées contre les responsables.

Texte de la réponse

La France suit avec attention les atteintes aux droits de l'homme au Tchad. La réélection du président Déby au premier tour des élections présidentielles, au mois de mai 2001, a donné lieu à des contestations et à des manifestations qui ont été réprimées brutalement. La France partage les inquiétudes exprimées par l'Union européenne au mois de juin 2001, face à la limitation de certaines libertés durant la période électorale et à l'utilisation de la force pour la dispersion de manifestations citoyennes. S'agissant de la sensibilisation au respect des droits humains au Tchad, postérieurement à ces dernières élections, le ministère des affaires étrangères finance, sur le fonds de solidarité prioritaire, deux projets de coopération. Le premier apporte un appui à la professionnalisation de la sûreté nationale tchadienne. Le second est un projet d'appui à l'Etat de droit et à la bonne gouvernance. Parmi les objectifs visés par ces deux projets, figurent des actions de formation pour substituer une culture de la preuve à la culture de l'aveu. Récemment, le ministère des affaires étrangères est intervenu auprès des autorités compétentes, irlandaises et françaises, afin de répondre à une sollicitation de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, concernant le déplacement à Dublin d'une avocate tchadienne, blessée à N'Djamena par des éléments des forces de sécurité. Cette militante a reçu à Dublin le prix Martin-Ennals des défenseurs des droits humains. Enfin, dans l'attente de l'organisation de prochaines élections législatives au Tchad, la France fonde de l'espoir sur une amélioration de la situation locale, consécutive à l'amorce d'une réconciliation nationale entre le président Déby et l'ensemble des partis politiques de l'opposition modérée ou politico-militaire, présents à N'Djamena ou en exil. La participation espérée, au prochain scrutin, de toutes les composantes de la vie politique tchadienne devrait renforcer la vie démocratique et limiter les motifs d'intervention en contradiction avec la bonne gouvernance et les règles d'un Etat de droit.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Saumade](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71411

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2002, page 18

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1075